

# Les confréries, à Toul, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Entre le quatorzième et le dix-huitième siècle, en plus des corporations de métiers, une cinquantaine d'associations particulières de type religieux vit le jour à Toul-même<sup>1</sup>. Plus de la moitié se sont constituées après le Concile de Trente (XVI<sup>e</sup> siècle)<sup>2</sup>. Elles ont toutes en commun l'assistance fraternelle, l'œuvre charitable et la prière. La participation à l'entretien d'un lieu de culte est un autre aspect concret de leur action. On peut distinguer deux types de confréries. Quels sont-ils<sup>3</sup> ?

## 1 LES CONFRÉRIES TRADITIONNELLES

Le premier type de confrérie est le plus ancien. Il s'adresse à des catégories précises de population : les corps de métiers ou corporations. Ces sociétés rassemblant obligatoirement les gens d'un même métier imposaient à leurs membres la solidarité dans des règlements professionnels stricts. Il y en avait à Toul une vingtaine. Chaque corps de métier vénérât un saint patron. La messe était obligatoire le jour de sa fête. Lors d'une assemblée on élisait le maître, les jurés de corps et doyens. Puis l'image du saint patron était adjugée au plus offrant, qui la gardait chez lui pour un an. L'argent servait à l'acquittement des charges de la corporation. La confrérie prolongeait donc la corporation. Elle témoignait de siècles de christianisation. La confraternité chrétienne renforçait les liens entre maîtres et compagnons. Aux obligations professionnelles s'ajoutait celle de l'appartenance à la confrérie. Des amendes punissaient ceux qui ne suivaient pas les messes demandées par la corporation. Lorsqu'un de ses membres mourait, il était toujours porté en terre par quatre de ses confrères. Tout le monde devait y être présent comme au lendemain de la fête patronale consacrée aux défunts. Les

défaillants étaient impitoyablement frappés d'amendes. La veuve d'un maître décédé continuait de bénéficier de la confraternité du métier, à condition de ne pas se remarier. Parmi les autres pieux usages des métiers, il y avait aussi celui de consacrer en l'achat d'ornements et de luminaires pour les services divins le reliquat des comptes annuels.

Le but de ces confréries était de « conserver union et bonne intelligence » entre leurs membres. L'esprit mutualiste et pieux des confréries de métiers s'illustrait largement à Toul depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Toul. Saint Nicolas par exemple protégeait la confrérie des gens de loi, mais aussi celle des tonneliers. Saint Eloi était le saint patron des orfèvres, chaudronniers et fondeurs, mais aussi des laboureurs ; saint Joseph celui des charpentiers ; saint Jacques celui des chapeliers. Les boulangers-pâtisseries avaient une dévotion particulière pour saint Honoré, les marchands pour saint Michel, les cuisiniers pour saint Laurent. À Toul les chapelains des corps de métiers constitués étaient principalement des Cordeliers ou des Dominicains<sup>4</sup>, situation génératrice d'interminables conflits avec le clergé paroissial. L'aspect associatif primant volontiers sur le religieux, les autorités civiles autant que l'Église avaient aussi des raisons d'être irritées. Certaines confréries comme celle des tailleurs et des tanneurs aimaient « faire conduire dans la ville le bâton de la confrérie avec tambours et violons » avant de l'adjuger, sans scrupule et discrètement, à l'insu de l'officiant, pendant la messe du saint patron. Les curés des paroisses de Toul désignaient pourtant toujours aux intéressés « des lieux hors et proches des églises », après le service divin, pour adjuger ces bâtons surmontés de statuettes « au plus offrant et dernier enchérisseur ». Certaines confréries essayaient toutefois de se racheter aux yeux de Dieu. Les gens de

1. En 1763, il y en avait cent-cinquante-six dans tout le ressort administratif évêché de Toul

2. Sept seulement étaient antérieures à ce concile.

3. Pour plus de détails : J.-P. AUBE, *Toul la petite évêchoise. Une ville de Lorraine à la fin de l'Ancien Régime*, Metz, 2015. Sources principales : AC

de Toul antérieures à 1789 ; ADMM Séries E, F, G, H, Q. Pour une approche générale : P. GOUBERT, D. ROCHE : *Les Français et l'Ancien Régime*, TII, Culture et Société, 1984.

4. Dominicains et Cordeliers avaient encore la direction spirituelle de seize confréries au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle

métiers de bouche qui ne suivaient pas les règlements de leur corporation voyaient leur stock de nourriture saisi par leur maître-juré, au bénéfice des pauvres.

Certaines confréries n'associaient pas nécessairement des gens exerçant la même profession. L'adhésion y était plus libre. Elle avait pour but d'obtenir du Ciel certaines grâces. On pouvait honorer un saint particulier uniquement pour les mérites qui lui étaient reconnus, autres que ceux spécifiques à une activité. Celui-ci devait intercéder auprès de Dieu pour vous garder en bonne santé, vous procurer de bonnes récoltes, vous préserver d'une foule de malheurs. Saint Antoine protégeait par exemple le bétail, saint Roch vous préservait de la peste. Saint Sébastien était un saint protecteur très vénéré lors des épidémies et des guerres, mais aussi pour sa protection au quotidien contre les mauvais coups du sort. En un temps où les incendies étaient fréquents et redoutables on invoquait beaucoup sainte Barbe. Saint Fiacre n'était pas honoré à Toul uniquement par les jardiniers. Il l'était aussi par tous ceux qui avaient un jardin ou souhaitaient la prospérité des jardins. On l'invoquait aussi contre certaines maladies contagieuses, comme saint Sébastien qui par ailleurs protégeait aussi archers et soldats. Sainte Barbe, pour sa part, était également reconnue comme patronne de tous ceux qui avaient à manipuler de la poudre. Saint Roch avait aussi l'autre particularité de protéger médecins et prisonniers. Une troisième catégorie de confréries avait davantage une vocation de gestion. C'est le cas à Toul de celles qui avaient en charge des chapelles isolées, chargées d'indulgences, comme celles de Notre-Dame-de-Valcourt ou de Saint-Jean-de-Froideterre. Leurs ressources ne faisaient jamais défaut grâce aux pèlerins et aux biens fonciers qui leur étaient légués. Les confrères devaient entretenir les bâtiments et pourvoir aux frais du culte.

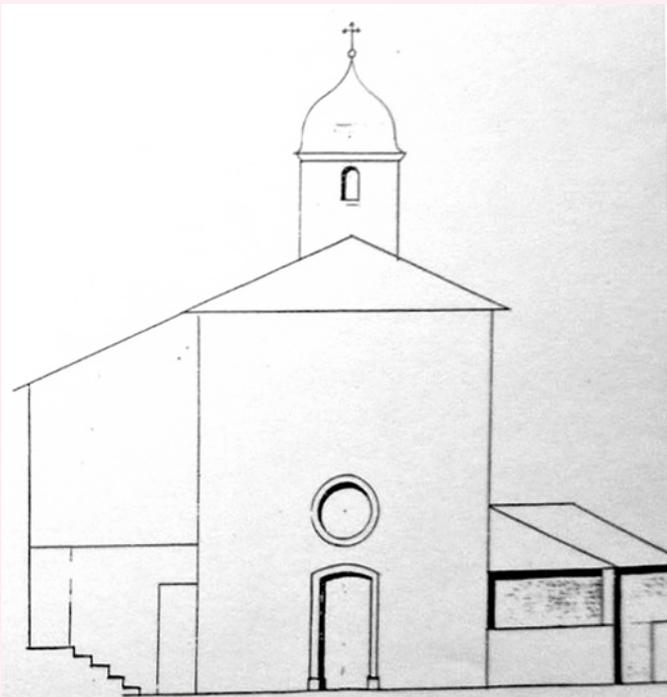
5. La confrérie Saint-Nicolas-des-Clercs était érigée dans l'ancienne église paroissiale St-Vaast qu'elle devait entretenir. Une étude lui a été consacrée : A. Hubert, La confrérie Saint-Nicolas-des-Clercs de la paroisse Saint-Vaast de Toul aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, *Études toulaises*, 1995, n° 86, p. 30-38.

6. Ancienne ville du Saint-Empire, Toul a oublié que pendant des siècles

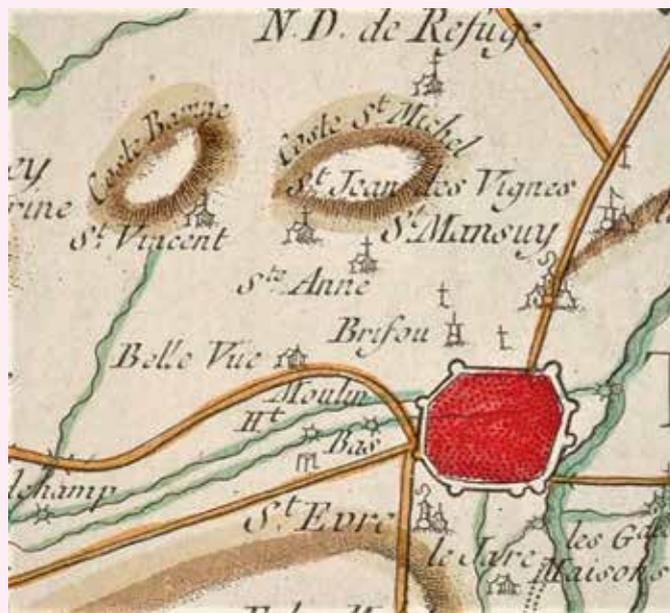
Quelle était précisément la situation des confréries toulaises au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Au fil des siècles la société et les mentalités avaient beaucoup évolué. On était désormais loin de l'idéal chrétien rêvé au Moyen-Âge. C'est pourquoi les autorités du royaume avaient pris le 10 mai 1763, un arrêt « faisant défense à toute personne de quelque qualité qu'elle soit, de s'assembler sous prétexte d'associations ou confréries ». Une seule d'entre elles, la confrérie de Saint-Nicolas-des-Clercs<sup>5</sup>, semble avoir continué de fonctionner « normalement » jusqu'à la Révolution. C'était la plus ancienne et la plus riche. Créée en 1356, elle réunissait en 1762 dix-neuf personnes dont quinze juristes. La seconde par l'ancienneté était, sans surprise, celle des vigneron, fondée elle aussi au XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait de la confrérie de Saint-Urbain. Celle-ci se regroupa en 1700 avec celle de Saint-Vincent créée quelques décennies plus tôt et qui fonctionnait très mal<sup>6</sup>. Plusieurs confréries liées à des ermitages, dont celle de Valcourt, eurent pendant longtemps la faveur des gens de métiers<sup>7</sup>. Leurs sièges, en rase campagne, hors de la ville, abritaient parfois de mémorables repas de cohésion bien arrosés, ce qui était le cas de la plupart des autres confréries. Peu à peu leurs revenus furent dilapidés ou détournés. Les chapelles ne furent plus entretenues. Celle de Saint-Urbain, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, « ne servait plus que d'abri aux vigneron quand il pleut » et de « refuge des filles débauchées qui y viennent la nuit avec des soldats ». On comprend mieux que les confréries aient été particulièrement critiquées au XVIII<sup>e</sup> siècle par les autorités locales. Parmi les confréries qui conservèrent jusqu'à leur suppression quelque faveur, citons aussi celles de Saint-Sébastien dont une fut pendant longtemps celle de la milice bourgeoise après l'annexion de Toul à la France. Dans les deux faubourgs de la ville, les confréries de Saint-Fiacre, patron des jardiniers mais aussi thaumaturge généraliste, avaient aussi conservé

les vigneron honoraient saint Urbain, comme cela se pratique encore en Allemagne et en Autriche. La confrérie de Saint-Urbain réunissait encore une soixantaine de vigneron au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

7. Ces confréries siégeant dans des chapelles hors-les-murs étaient à l'origine liées à la nécessité d'entretenir des lieux d'isolement en cas d'épidémie.



**La chapelle Saint-Jean-des-Vignes au XVIII<sup>e</sup> siècle (A. C. Toul avant 1789)**



**Extrait de la carte de Cassini (1759).  
Sont énumérées quelques-unes des chapelles  
hors-les-murs de Toul où les confréries  
aimaient se réunir parfois.**

une certaine vitalité. Ce qui primait dans les confréries traditionnelles était la vie associative et la solidarité de ses membres. Le patronage des saints et les rites religieux ne les empêchaient pas d'être avant tout séculières. Mais toutes les âmes ne s'en satisfaisaient pas. C'est pourquoi ces confréries coexistaient avec d'autres, les confréries de dévotion.

## 2. LES CONFRÉRIES DÉVOTES

Le second type de confréries repose donc davantage sur une démarche religieuse personnelle. Il s'agit des confréries dévotes dont certaines prendront le nom de congrégations au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces formes de sociabilité témoignant d'une piété plus engagée survécurent en partie à la Révolution. Elles avaient pour but d'intégrer Dieu dans la vie quotidienne, d'accompagner et d'approfondir certains aspects de la vie chrétienne. Contrairement aux confréries traditionnelles, il en existait de spécifiques pour les jeunes

filles ou les femmes. Cette catégorie d'associations s'est particulièrement développée après le Concile de Trente. Il fallait en effet reprendre en main et rénover les formes de sociabilité chrétienne dans le sens d'une meilleure adhésion à l'Eglise et à la Foi. Les Tiers-Ordres de Saint-François et Saint-Dominique ne s'installèrent à Toul qu'au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Ils s'adressaient de préférence aux « élites », c'est-à-dire à la noblesse et aux bourgeois des villes. Cordeliers et frères prêcheurs trouvaient là le moyen de substituer à la traditionnelle convivialité, une réflexion et des oeuvres plus proches de la spiritualité des cloîtres. En réalité, les notables furent souvent très pragmatiques. À Toul, les membres des Tiers-Ordres se retrouvaient tous aussi dans les confréries traditionnelles dont ils continuaient d'apprécier les usages. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les tensions entre les Tiers-Ordres et le clergé des paroisses étaient permanentes. Il est vrai déjà que d'appréciables legs et revenus financiers échappaient ainsi aux paroisses. Ce qui irritait le plus les curés était l'habitude prise par d'éminents confrères et consœurs des

8. Pour les hommes, les Tiers-Ordres furent installés en 1628-1629. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, leurs effectifs étaient très maigres. Seules leurs versions

féminines installées en 1628-1638 restaient très actives.

Tiers-Ordres de se faire enterrer dans les églises ou cloîtres des Dominicains et Cordeliers. On raillait volontiers la rivalité entre maisons religieuses qui en résultait.

Deux des thèmes de réflexion des Tiers-Ordres étaient la méditation sur la pénitence et les fins dernières de l'Homme. Ces thèmes étaient aussi médités dans d'autres groupements de fidèles : les « confréries des morts ou des agonisants ». Ces associations apparentées aux Pénitents existant dans d'autres régions avaient pour but de préparer leurs membres à une « bonne mort » et d'aider le reste de la population dans le même sens. Peu à peu d'ailleurs, ces confréries devinrent plus ou moins des services bénévoles de pompes funèbres au service des paroisses. Leurs revenus, et ce n'est pas surprenant, étaient considérables. Ils servaient à l'accompagnement systématique des mourants et à leurs funérailles. Il ne s'agissait plus d'être entre gens de même métier puisqu'on est tous égaux devant la mort. Riches ou pauvres se préparaient à la même « bonne mort » et aidaient leur prochain à « préparer leur salut ». La plus importante de ces confréries des morts était établie dans l'église collégiale Saint-Gengoult depuis 1686<sup>9</sup>. Plus récente était celle de l'église paroissiale Saint-Amand, érigée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié.

D'autres congrégations particulièrement dévotes existèrent aussi à Toul. Elles avaient pour objet d'encourager certaines formes de dévotion. Elles répondaient à des exigences spirituelles spécifiques issues de la Contre-Réforme. Elles étaient d'autant plus répandues dans le Toulinois et le duché de Lorraine, que notre région était une « frontière de catholicité » face aux pays germaniques gagnés au protestantisme. Il y avait déjà les confréries du Saint-Sacrement et du Saint-Nom-de-Jésus. Leur rôle était de renforcer la dévotion au Christ et de promouvoir

la méditation des « saints mystères » contestés par les protestants. La mieux dotée de ces confréries était celle du Saint-Sacrement, érigée en 1594 à la cathédrale. Il y en avait deux autres à Saint-Anian et Saint-Amand<sup>10</sup>. Il existait aussi depuis 1640 à Sainte-Geneviève, une confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel<sup>11</sup>. Les confréries mariales étaient très répandues dans les villages<sup>12</sup>. Elles constituaient probablement les formes d'associations les plus dévotes d'autrefois.

L'imitation de Marie et de ses vertus, ainsi que celle de ses parents Anne et Joachim, devinrent un des objectifs recherchés au XVIII<sup>e</sup> siècle par les congrégations instituées par les évêques<sup>13</sup>, à Toul, entre 1682 et 1759. Toul se dote d'ailleurs le 8 décembre 1759, de deux congrégations générales, l'une pour les hommes, l'autre pour les filles. La première était érigée à Saint-Vaast, la seconde chez les sœurs du Saint-Sacrement. Ces « congrégations de la Sainte Vierge », comme on les appelait souvent, se réunissaient tous les dimanches et jours fériés. Leur encadrement clérical étroit en faisait des groupes où l'on cherchait à mener une vie irréprochable. Leurs règlements étaient très rigoureux. Les congréganistes s'engageaient en particulier à éviter les réjouissances profanes, toutes ces occasions où on danse, on boit, où on fait la fête. Il n'est pas difficile de comprendre que les femmes aient été bien plus nombreuses et assidues que les hommes dans ces congrégations mariales<sup>14</sup>. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Congrégation générale des hommes de Toul n'arrive même pas par ses quêtes à subvenir aux besoins les plus élémentaires de son activité<sup>15</sup>. Par contre, la Congrégation générale des filles représentait, aux dires du clergé, « un modèle pour toute la région »<sup>16</sup>. Chaque paroisse avait sa « Congrégation de filles » à la grande satisfaction des

9. Elle fut associée en 1681 à l'archiconfrérie des morts de la ville de Rome. Ses revenus étaient considérables.

10. Installées en 1682.

11. Ses membres s'engageaient à vivre selon la spiritualité des Carmes. Cette fête mariale avait été instituée en 1274. À rattacher probablement à l'ordre royal de N.-D. du Mont Carmel et de St Lazare réunis en 1608. S'adresse surtout à des nobles militaires. Porte assistance notamment aux vieux soldats. En 1672 le roi leur avait confié la charge des maladreries.

12. Bien plus nombreuses que les « confréries des morts » qui motivaient

pourtant aisément les populations. Une sur cinq était consacrée à la Conception Notre-Dame.

13. Les cinq évêques qui se succédèrent sur le siège de Toul avant le dernier, Monseigneur de Champorcin.

14. Dans les villages du Toulinois, il y avait trois fois plus de congrégations féminines que masculines.

15. Fondée en 1759, elle était attachée à l'église St Vaast, celle des juristes.

16. Fondée aussi en 1759, ses assemblées se faisaient chez les religieuses du Saint-Sacrement.

autorités civiles et religieuses. Comme les assemblées se tenaient dimanches et fêtes et qu'il ne fallait pas « que les filles se dissipent » (sic), cela rassurait tout le monde. Une confrérie du Rosaire existait aussi à Toul. Sous la direction des Dominicains, elle invitait à la récitation fréquente du chapelet. Il fallait que les croyants recentrent davantage leur dévotion sur le Christ en passant par sa mère. La culture traditionnelle, celle qui faisait appel à de multiples saints, était jugée alors trop propice aux débordements, aux déviances ou superstitions. L'Église voulait mieux contrôler la foi et encadrer les fidèles.

Qu'elles aient été traditionnelles ou dévotes, les confréries sont représentatives d'une époque, celle d'avant 1789. Elles expriment la christianisation multiséculaire de la vie quotidienne et le foisonnement associatif en des temps où les rapports humains directs étaient essentiels. Cela conduisait parfois à des débordements. Les adversaires des confréries ne manquèrent pas d'arguments pour les critiquer. Les « confréries au bâton » n'étaient plus que des prétextes à de bonnes agapes ou à des quêtes exceptionnelles. Les autorités politiques, quant à elles, reconnaissaient volontiers aux congrégations dévotes « le mérite de lutter contre le désœuvrement du peuple » La Révolution balaya tout cela. À Toul, ne réapparurent au XIX<sup>e</sup> siècle que quelques congrégations dévotes. De nos jours elles sont tombées dans l'oubli. Une Confrérie des Compagnons de la Capucine fut créée à Toul en 1962. Elle ne ressemble pas aux confréries anciennes. La messe le jour de la Saint-Vincent, la procession en tenue avec l'image du saint solennellement portée par deux confrères, le banquet qui s'ensuit sont des clins d'œil au passé et certaines traditions. Rien à voir avec les préoccupations d'autrefois. Cette confrérie contemporaine est une confrérie vineuse. Elle a pour but de « défendre et de promouvoir les vins A.O.C. de Toul, le gris en particulier, ainsi que la mirabelle de Lorraine ».

**Jean-Paul AUBÉ**



**Sainte-Anne et Marie enfant, statuette habituelle des confréries dévotes de filles et de femmes. (Musée d'Art et d'Histoire M. Hachet, de Toul)**



**Saint-Eloi, statue habituelle des « confréries au bâton », saint patron de tous les travailleurs se servant d'un marteau pour façonner les métaux, mais aussi des laboureurs. (Musée d'Art et d'Histoire M. Hachet, de Toul)**